



L'évaluation des pratiques professionnelles en technologie et médecine transfusionnelles

Eric Hergon, Stéphanie Jullien, Jean-Yves Py, Jean-Jacques Cabaud,
Jean-François Quaranta, Pascal Staccini, Philippe Rouger



INTS - SFTS - SFVTT





Qu'est-ce-que EPP ?

- Composante obligatoire de la FMC
 - Décret du 2 juin 2006
 - Décret du 14 avril 2005
 - Loi du 13 août 2004 – article 14
- FMC : 250 crédits en 5 ans
 - Catégorie 1 : Formations présentiellees
 - Catégorie 2 : Formations individuelles et à distance
 - Catégorie 3 : Situations professionnelles formatrices
 - Catégorie 4 : EPP = 100 crédits



Règles de validation de la FMC

- FMC : au moins 250 crédits en 5 ans
 - Catégorie 1 : Formations présentiellees
 - 8 crédits par journée
 - 4 crédits par 1/2 journée ou par soirée
 - Catégorie 2 : Formations individuelles et à distance
 - Formation par organisme de formation agréé : 8 crédits par journée
 - Abonnement revue avec comité de lecture : max 40 crédits en 5 ans
 - Catégorie 3 : Situations professionnelles formatrices = max 100 crédits en 5 ans
 - Formation professionnelle et staffs protocolisés
 - Mission d'intérêt général
 - Activité de formateur, participation à des jury : 2 crédits par heure
 - Travaux de recherche et publications personnelles
 - Catégorie 4 : EPP = 100 crédits en 5 ans



Quels sont les objectifs de l'EPP ?

- Amélioration de la qualité des soins et du service médical rendu au patient
- Garantie de la qualité de prise en charge du patient
- Confiance



Quelle est la méthode ?

- Analyse de la pratique professionnelle en référence à des recommandations et selon une méthode élaborée ou validée par la Haute Autorité de Santé (HAS), incluant la mise en œuvre et le suivi d'actions d'amélioration de la pratique



Qui est garant de la méthode ?

- L'Organisme Agréé (OA) par la HAS : l'INTS
 - Mettre en œuvre et soutenir le dispositif d'EPP en technologie et en médecine transfusionnelles
- En collaboration avec la SFTS, la SFVTT et d'autres sociétés savantes pour :
 - la conception
 - le développement
 - le suivi des référentiels et des programmes d'EPP



Quelle gouvernance pour l'OA ?

- Un Comité scientifique
- Une Unité opérationnelle
 - Un comité de pilotage
 - Des experts
- Un Comité d'évaluation



Quel est la procédure de conception d'un programme ?

- Un thème
- Un expert - responsable de programme
- Un groupe restreint de conception
 - Au moins deux experts
 - Un avant projet
- Un groupe élargi
 - Au moins huit experts
 - Un programme finalisé
- Une validation finale du programme par le Conseil scientifique de l'EPP



Quels seront les programmes ?

- Des programmes d'EPP en technologie et médecine transfusionnelles cohérent avec les exercices des médecins participants
 - Médecine du don
 - Préparation des PSL
 - Qualification biologique du don
 - Distribution des PSL
 - Immuno-hématologie clinique
 - Hémovigilance dans l'établissement de transfusion sanguine
 - Hémovigilance et sécurité transfusionnelle dans l'établissement de santé
 - Coordination de l'hémovigilance
 -



Comment réaliser son EPP ?

- Avec un programme continu
 - Débute par une autoévaluation
 - Fait l'objet d'un plan d'action
- Avec une action ponctuelle
 - Réalisée lors d'un atelier au cours d'un congrès
 - Ou par un cas pratique proposé en ligne



Exemple de contenu du référentiel d'autoévaluation

critère 4	CSTH opérationnel	Observations-réglementation
Objectif 1	Un règlement intérieur est défini.	« Le règlement intérieur fixe les modalités de composition, d'organisation et de fonctionnement du CSTH »
Objectif 2	Le nombre de réunion est précisé et respecté.	« Le CSTH se réunit au moins 3 fois par an »
Objectif 3	La composition du CSTH est pluridisciplinaire ?	« Le CSTH réunit des personnels médicaux, soignants, médico-techniques et administratifs de l'ES... notamment des principaux services prescripteurs de PSL »
Objectif 4	Le rapport annuel d'activité est présenté en CME.	« Le CSTH remet à la CME un rapport annuel d'activité »
Objectif 5	L'AFSSAPS est destinataire du rapport annuel d'activité	« L'AFSSAPS, le coordonnateur régional d'hémovigilance et le préfet du département sont destinataires des rapports et comptes rendus élaborés par le CSTH »
Objectif 6	Un programme institutionnel de formation en sécurité transfusionnelle est proposé à la CME.	« Le CSTH présente à la CME un programme en sécurité transfusionnelle destiné au personnel concerné »
Objectif 7	Un bilan des incidents graves et des effets indésirables survenus chez les patients transfusés et sur la chaîne transfusionnelle est présenté.	« Le CSTH est averti des incidents graves et des effets indésirables survenus chez les receveurs »



Comment gérer son EPP en TMT ?

- En enregistrant progressivement les actions réalisées à l'aide d'un outil internet développé avec le Département STIC de l'Université de Nice
 - Programme continue
 - Résultats de son autoévaluation
 - Plan d'actions et résultats
 - Action ponctuelle
 - validation
- Dossier de suivi personnalisé et confidentiel



Comment suivre les actions ?

http://jalontest.unice.fr - Join And Learn On Network - Donor Health History Questionnaires ...

description | **preuves apportées** | commentaires

Preuves apportées

Ajouter une preuve :

titre	description	format	fichier	etat
Donor Questionnaire	The Blood Service contacted an...	application/pdf	Voir la preuve Modifier la preuve	Valide <input type="button" value="↓"/>



Concrètement comment faire ?

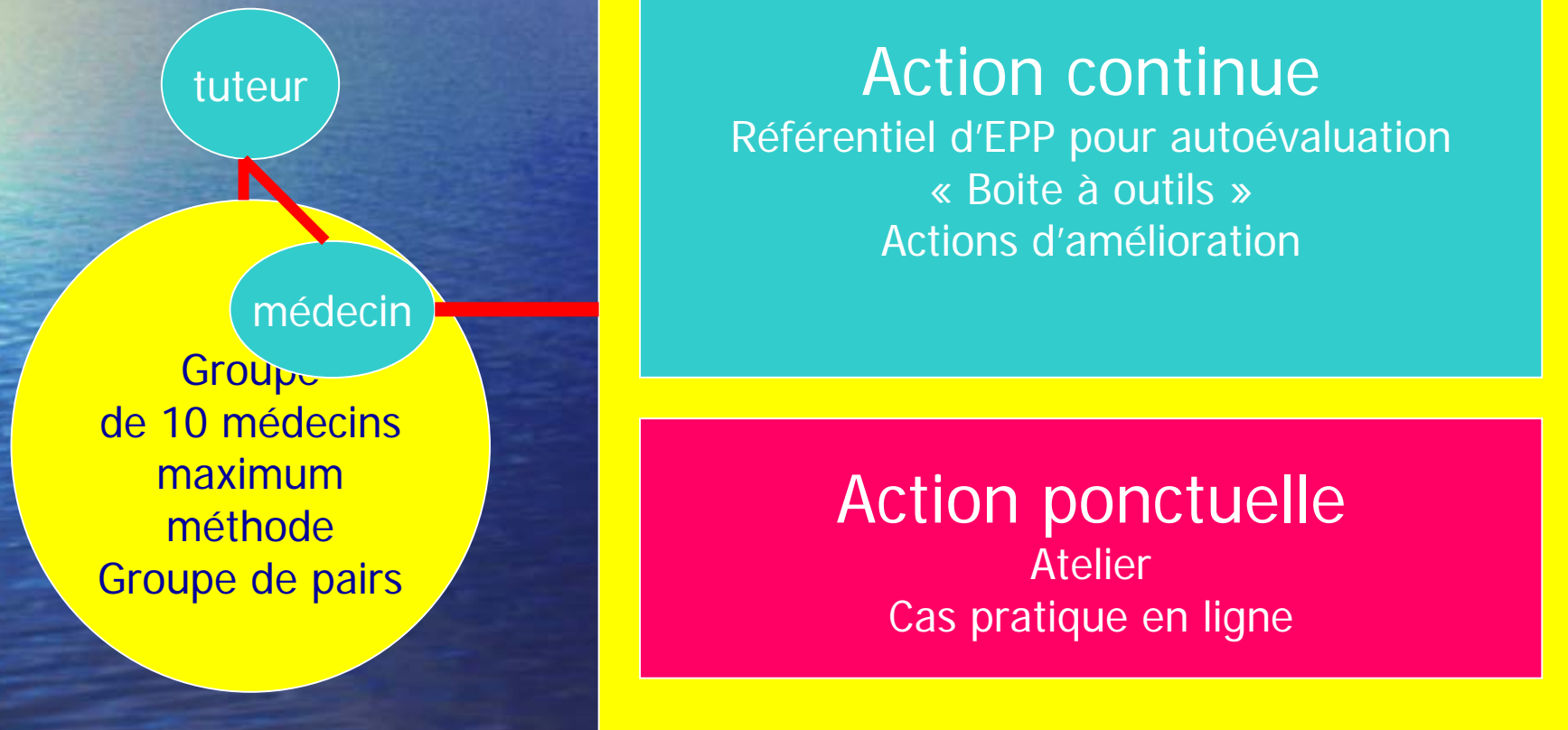
- Un accès à partir du site www.ints.fr
- Une inscription en ligne
- Un dossier personnel d'EPP
- Un présentiel à l'INTS, groupe de 10 participants animé par un expert-tuteur
- Un suivi à distance durant le cycle par le tuteur

Le dispositif d'EPP

UN PROGRAMME



UN DOSSIER PERSONNEL ET CONFIDENTIEL



La traçabilité est-elle assurée ?

voir

historique

état

Historique

date :	auteur :	action :
19-05-06 à 08:20:07	Eric Hergon	Action n°1 : Selecting Safe Donors Dépot d'une preuve, ajout du Fichier (Donor Questionnaire)
19-05-06 à 07:55:17	Eric Hergon	Action n°2 : Screening of Blood Choix de l'activité Serological Problem Solving
19-05-06 à 07:55:15	Eric Hergon	Action n°2 : Screening of Blood Ajout d'activités possibles
19-05-06 à 07:51:36	Eric Hergon	Ajout de l'action n°2
19-05-06 à 07:29:43	Eric Hergon	Action n°1 : Selecting Safe Donors
19-05-06 à 07:28:49	Eric Hergon	Ajout de l'action n°1
19-05-06 à 07:27:13	Eric Hergon	Création du parcours Blood Transfusion Safety



Qu'obtient-on à l'issue ?

- Un certificat délivré par l'organisme agréé au médecin participant qui le transmet au Conseil régional de formation médicale continue.
 - Les 100 crédits obligatoires pour la FMC



Conclusion

- Un dispositif simple, adapté et évalué
- Une EPP facilitée par la gestion du dossier personnalisé à distance
- Un accompagnement par un expert pendant toute sa durée